

Extrait de résolution

Cette résolution a été présentée lors de la réunion du Conseil d'administration du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), qui s'est tenue le 26 septembre 2017 à Sherbrooke.

Résolution 2017-09-26-02

Appui à la Coalition pour une Navigation responsable et durable

CONSIDÉRANT QUE la navigation sur les plans d'eau navigables est réglementée par la Loi sur la marine marchande du Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette loi concerne principalement la sécurité, la réduction des obstacles à la navigation et les droits des utilisateurs, mais n'est pas le bon outil pour relever les défis environnementaux liés à la prolifération des puissants bateaux sur nos lacs et nos rivières;

CONSIDÉRANT QUE la navigation de plaisance devrait être traitée différemment et distinctement de la marine marchande;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition pour une navigation responsable et durable est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à élaborer, à l'intention du gouvernement fédéral, des solutions législatives efficaces de façon à ce que les communautés riveraines de plans d'eau navigables puissent avoir une meilleure maîtrise du nombre d'embarcations et des impacts qu'ils ont sur les rives et la qualité de l'eau de leurs lacs et rivières;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition compte s'appuyer sur des études scientifiques rigoureuses pour démontrer les impacts négatifs importants sur l'environnement;

il est proposé par Jean-Luc Beauchemin et appuyé par André Gamache,

QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) appuie la Coalition pour une navigation responsable et durable dans la démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives au gouvernement fédéral concernant la navigation.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,



Stéphanie Martel, secrétaire

Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)